

ARRÊTÉ N° 2023-074

portant inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade de capitaine de port hors classe au titre de l'année 2024

Le secrétaire d'Etat chargé de la mer,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-188 du 26 février 2001 modifié relatif au statut particulier des officiers de port ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2021 fixant le contingentement pour l'accès au grade de capitaine de port hors classe du corps des officiers de port ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTECT, MCTR et Mer en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2024 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir au tableau d'avancement pour l'accès au grade de capitaine de port hors classe au titre de l'année 2024 est fixé à 2.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'agent dont le nom figure dans le tableau annexé au présent arrêté est inscrit au tableau d'avancement pour l'accès au grade de capitaine de port hors classe au titre de l'année 2024.

Article 2 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 19/12/2023

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la mer et par délégation,

La sous-directrice des personnels d'encadrement et à statuts particuliers,

Annexe à l'arrêté n° 2023-074

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade *de capitaine de port hors classe*
Au titre de l'année 2024**

Civilité	Nom Prénom
M.	GUYOT Alexandre